

2p.

013216

A.G.C.I.

Société À Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros

Siège social : 400 avenue du Passe Temps

Parc d'activité de la Napollon

13400 AUBAGNE

RCS MARSEILLE 434 305 405

16193

4 OCT. 2010

DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2010

L'an deux mille dix,
et le trente septembre,

Monsieur Adrien MATINA, associé unique de la société A.G.C.I., a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

Il précise l'objet des présentes décisions

- Modification de la gérance
- Modification corrélative de l'article concerné dans les statuts,
- Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique en remplacement de Monsieur Adrien MATINA, gérant démissionnaire, décide de nommer Monsieur Cédric MATINA, demeurant à MARSEILLE (13009) Avenue Campagne Berger, Résidence le Zénon Bt C pour une durée indéterminée.

Monsieur Cédric MATINA exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires, et dans les mêmes conditions et limites que celles applicables à son prédécesseur

L'associé unique décide que le gérant ne percevra pas de rémunération au titre de son mandat mais précise qu'il aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

DEUXIÈME DECISION

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'avant dernier paragraphe de l'article 10 des statuts comme suit

« Le gérant assure la gérance de la Société sans limitation de durée. »

11 16

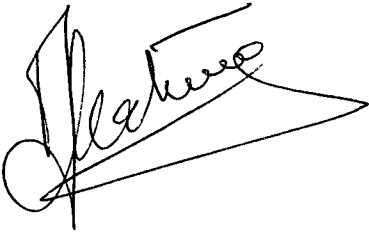


TROISIÈME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique ainsi que le nouveau gérant et consigné sur le registre de ses décisions.

Mr Adrien MATINA
L'associé unique
Et ancien gérant



Mr Cédric MATINA
Le nouveau gérant
Signature suivie de la mention « Bon pour
acceptation de fonction »

Bon pour acceptation de fonction

